

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00067

Numéro SIREN : 817 825 177

Nom ou dénomination : 1001 HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2020 sous le numéro de dépôt 2401

1001 HOLDING
SAS au capital de 160 000 euros
Siège social : 8 rue Alfred Maurel ZAC LES RODETTES
34120 PEZENAS
RCS BEZIERS 817 825 177

Le 11 MARS 2020

Sous le n° 2020 A2401

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 31 octobre,
A 18 heures.

Monsieur Daniel VALLOGNES, associé unique et propriétaire de la totalité des actions composant le capital social,

Président de la société,

Après avoir exposé :

- Que la société AMCC a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire à compter du 30 octobre 2019, ;
- Que Monsieur William FREEMAN a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant à compter du 30 octobre 2019,

A pris les décisions suivantes relatives :

- A la décision quant aux remplacements des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Aux pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Monsieur Daniel VALLOGNES, associé unique, prend acte de la démission de la société AMCC de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire à effet au 30/10/2019 et de Monsieur William FREEMAN de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant à effet du 30/10/2019.

Monsieur Daniel VALLOGNES, associé unique décide de ne pas procéder à leur remplacement étant donné que la Société ne dépasse pas les seuils réglementaires lui imposant de nommer des Commissaires aux comptes.

DEUXIEME DECISION

Monsieur Daniel VALLOGNES, associé unique, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Daniel VALLOGNES

